



MUTUELLES DU MANS ASSURANCES

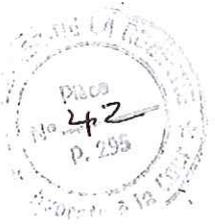
42

H/Réf.

PARIS SIN C. REG
0014 - MMA 00 7501 24800 V
SAPAR REP P /+ Contrat P.Exp. 6054963
CT 106054962 - 0077090
Sinistre du 21 02 00
Dossier suivi par :
MLE BOUVRY - TEL. 01-40-16-76-77

STE SAPAR REP. PAR ME. BO

Z.I. LA BAUVE
MEAUX
77100 MEAUX



REF. A RAPPELER : 0014 - 00 7501 24800 V MMA

Paris, le 23 Février 2000

RECOMMANDEE avec A.R.

Cher Monsieur,

Nous accusons réception de votre déclaration de sinistre incendie en date du 21 février, qui nous parvient par l'intermédiaire de votre agent, M. DENIS.

Les contrats de référence étant résiliés à effet du 3 décembre 1999, nous nous devons de vous informer que nous ne pourrions prendre en charge les conséquences de ce sinistre.

Nous vous en exprimons nos regrets.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le responsable du dossier,

LA MUTUELLE DU MANS ASSURANCES I.A.R.D.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE A COTISATIONS FIXES, ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES / SIEGE SOCIAL LE MANS
16 RUE DE LONDRES 75428 PARIS CEDEX 09 / TEL 01 40 16 72 72 / FAX 01 40 16 76 57 / SIREN 775 652 126